

29.12.2017 - 14:20 Uhr

## Thématique du Diesel EA189 - Une plainte injustifiée

Zurich (ots) -

AMAG a pris connaissance de la plainte déposée à son encontre par la Fondation pour la protection des consommateurs (SKS) avec incompréhension. Les prix des véhicules Diesel d'occasion du groupe Volkswagen sont identiques voire meilleurs que ceux des concurrents. C'est ce que constatent notamment les experts d'Eurotax &#150; on ne peut donc pas parler d'un «effondrement de la valeur». AMAG regrette l'incertitude attisée par la SKS dans l'esprit des propriétaires de véhicules.

AMAG a pris connaissance du recours «collectif» de la SKS avec incompréhension. Les prétentions invoquées par la SKS contre AMAG impliqueraient une tromperie illégale, ce qui n'est pas le cas et ce qu'AMAG rejette avec insistance. En outre, une prétention à un dédommagement n'est possible que dans la mesure où il y a effectivement eu un dommage financier. Du point de vue d'AMAG, aucun dommage n'est visible. Notamment l'allégation de la SKS selon laquelle les clients auraient payé un prix d'achat trop élevé ou auraient enregistré des «revenus nettement plus faibles» sur le marché de l'occasion n'est absolument pas compréhensible et n'a en outre pas été prouvée par la SKS.

Il est surprenant qu'une organisation de défense des consommateurs, qui s'engage en outre en faveur de la concurrence loyale, opère sans faits établis. Dans l'étude citée par la SKS, Comparis a également démontré des augmentations de valeur, notamment d'une Audi A3, ce que la SKS réfute toutefois. La SKS tente de mettre sa notoriété et son influence médiatique au service de ses propres intérêts et s'éloigne de ses propres objectifs.

Dans le cadre de leurs études mensuelles basées sur des milliers de données réelles du marché, les professionnels de la branche comme Eurotax ou Auto-i-dat n'ont pas constaté de modifications significatives des prix des véhicules Diesel de Volkswagen AG par rapport aux concurrents. Même en comparaison avec les véhicules à essence, on constate tout au plus une différence de 2 à 3% (voir ci-dessous graphique essence vs. Diesel d'Eurotax), de sorte que l'allégation de 15% semble totalement dénuée de fondement.

Les prix actuels des véhicules d'occasion des marques Volkswagen sont conformes ou légèrement supérieurs au marché. Nous avons pu observer que, ces dernières semaines, le prix des véhicules d'occasion Diesel des marques importées par AMAG dépassait généralement la moyenne.

[Voir graphique dans le PDF en annexe.]

Voici le commentaire d'Eurotax à ce sujet: «La tendance des valeurs résiduelles généralement en recul au cours de la période concernée est principalement une conséquence de la suppression du cours plancher de l'euro par la Banque nationale suisse en janvier 2015.»

[Voir graphique dans le PDF en annexe.]

Une entreprise suisse:

AMAG n'avait aucune connaissance de la thématique du Diesel jusqu'au 21 septembre 2015, date à laquelle elle a été rendue publique. Immédiatement après en avoir pris connaissance, elle a décrété un arrêt des ventes pour les véhicules potentiellement concernés. Au titre du droit de la concurrence, ce procédé est tout à fait correct et adapté.

Dans ses investigations, le Ministère public a déjà constaté qu'aucun soupçon ne pèse sur AMAG. «Le MPC a argumenté auprès de l'autorité de recours que par rapport à d'éventuels agissements en Suisse, il n'existait absolument aucun indice concret qui aurait suffi, sous une forme ou une autre, pour concevoir un soupçon. Dans une telle situation, l'ouverture d'une procédure pénale équivaldrait à ce que l'on appelle une «fishing expedition» qui est illégale.» (communiqué de presse du 09.12.16)

AMAG Automobil- und Motoren AG est une entreprise suisse autonome juridiquement indépendante de Volkswagen AG, à laquelle elle n'est liée que par un contrat pour l'importation et la distribution des produits des marques Volkswagen, Audi, SEAT, SKODA et Volkswagen Véhicules Utilitaires pour les marchés de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein. AMAG est un client de Volkswagen AG, resp. de ses marques.

98% de l'ensemble des modèles Volkswagen mis aux normes:

Actuellement en Suisse, plus de 98% des modèles VW et 95,5% des modèles dotés d'un moteur Diesel EA189 toutes marques confondues ont bénéficié de la mise à jour du logiciel. Près de deux ans après les révélations dans l'affaire dite du Dieselgate, AMAG peut en principe considérer qu'elle a largement maîtrisé l'action de rappel. Il existe une mise à jour logicielle pour tous les modèles concernés et AMAG a invité tous les clients à un bref passage à l'atelier. Une écrasante majorité de personnes ont accepté cette invitation, un petit nombre n'a toutefois pas répondu favorablement malgré de multiples relances. Dans l'ensemble, on peut aujourd'hui affirmer que l'action de rappel a été un succès. AMAG tient à son objectif de parvenir à 100% de rééquipement.

Les réactions, tant des concessionnaires que des clients, sont toutes positives. Jusqu'à présent, les échos montrent que les mises à jour du logiciel se déroulent généralement sans accroc. Et les clients ayant déjà bénéficié de la mesure sont satisfaits de la solution technique et n'ont eu aucun grief à exprimer après coup.

La «Car-Claim» a échoué:

Comme la SKS l'indique, il est correct que le projet hollandais de «Car-Claim» auquel s'était ralliée la SKS est resté sans succès, notamment car aucun dommage n'a pu être prouvé, ce que la SKS réfute. Il serait donc important que la SKS concède également sincèrement dans ce second élan que les mêmes exigences s'appliquent également en Suisse et que dans ce cas aussi, la preuve d'un dommage, jusqu'alors inexistante, est requise.

Pas de publicité mensongère - le dispositif d'invalidation est éliminé par le rappel:

La SKS dépose un recours pour publicité mensongère, elle ignore toutefois d'une part que «Blue Motion» et «Vorsprung durch Technik» souligne les faibles émissions de CO2 ou le développement technique au fil des décennies et n'a donc rien à voir avec les valeurs de NOx et le dispositif d'invalidation. D'autre part, la publicité et les prospectus n'évoquent à aucun moment une certaine valeur NOx ou même une valeur NOx particulièrement faible. NOx n'a même pas été mentionné, c'est pourquoi une tromperie est infondée.

Contact:

Careal Holding AG  
AMAG Group  
Dino Graf  
Directeur Group Communication  
Tél. +41 44 269 53 00  
presse@amag.ch

Careal Holding AG  
AMAG Group  
Roswitha Brunner  
PR Manager  
Tél. +41 44 269 53 04  
presse@amag.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001252/100810794> abgerufen werden.